



Voici quatorze de la République le quinze
financier appris, mardi par devant nous,
maire de la Commune de ~~au villes~~^{au} fait, avec
le fonction, officier civil de la Commune de
~~au villes~~^{au} canton d'auquel le département de
l'Orne, est comparu pour le portant pour certain
âge de trente six ans. D'auquel, lequel au
quel nous, a présenté un l'affair de l'écu
auquel il se fait devant mardi; le ley
declarant, et de auquel auquel son frere
et auquel il a declaré voulois demander
l'écu de Jean Louie, ladette déclaration
et présentation faite, auquel auquel
ferraup pour auquel âge de soixante huit ans
et de l'écu, qui auquel pour auquel âge de
quarante ans auquel auquel leys leys demander
auquel auquel et out l'écu declarant
A telles, declaré de l'écu, signé appris
lecture

Constaté suivant la ley ~~auquel~~^{au} moy
maire de la Commune de ~~au villes~~^{au}
fait, avec le fonction, officier public de
l'état civil. *Yves*

*L'an quatorze de le République ??? le quinze
frimaire (6/12/1805) apprès midi par devant nous
maire de la commune de Mesnil-Jean faisant
la fonction d'officier civil de la commune de
Ménil-Jean canton d'Ecouché département de
l'Orne, est comparu Jean Lapotaire propriétaire
âgé de trente six ans, domicilié ??? ???
lequel nous a présenté un enfant de sexe
masculin né de lui avant ??? ; de ???
déclarant et de Anne Marand? son épouse
et auquel il a déclaré vouloir donner le nom
prénom de Jean-Louis, ladite déclaration
et présentation faite la présence de Jean
Ferraure? journalier âgé de soixante huit ans
et de François Girard journalier âgé de
quarante cinq ans tous deux demeurant
en cette commune et ??? ??? déclarant
? ??? déclaré ne savoir signer après
lecture.*

*Constaté suivant la loy ?? ??
maire de la commune de Ménil-Jean
faisant la fonction d'officier publique de
l'état civil*